

Séance du mercredi 17 novembre 1948.

Sont présents : Mgr Simenon, président ; Laloux, trésorier. MM. Ansiaux, Bourgault, Brassinne, Haaken, L.-E. Halkin, M^{lle} Lavoye, MM. Legrand, Peny, membres actifs ; M^{me} Ansiaux, MM. G. Brassinne, baron de Calwaert, de Sénay, A. Forgeur, Hélin, Leclercq, Lozet, Magis, membres associés.

MM. G. Hansotte et L. Xhignesse sont reçus membres associés.

M. Étienne Hélin entretient l'assemblée du *Rachat d'esclaves liégeois en Algérie*. Après un examen de la situation politique de l'Algérie du XVI^e au XVIII^e siècle, il expose comment des liégeois se sont trouvés parmi les esclaves et fait un éloge historique du rôle des Trinitaires dans les missions de rachat.

Séance du mercredi 15 décembre 1948.

Sont présents Mgr Simenon, président ; Delrée, secrétaire et Laloux, trésorier. MM. Ansiaux, Bourgault, Brassinne, Coenen, Haaken, M^{lle} Lavoye, M. G. van Zuylen, membres actifs ; baron de Coppin, membre correspondant ; M^{mes} Ansiaux, baronne de Coppin, Rouhart, MM. G. Brassinne, R. Forgeur, Hélin, Leclercq, Magis, Petit, Toussaint, Xhignesse, van Zuylen, membres associés.

M^{me} E. de Borman est reçue en qualité de membre associé.

M. le professeur Brassinne étudie *une plaquette liégeoise ancienne*. Il définit l'objet, petite plaque de métal parfois précieux, décrit la pièce qu'il présente, identifie les personnages reproduits : saint Barthélemy et saint Servais, et recherche les raisons possibles de leur rapprochement dans une œuvre d'art mosane.

REGESTES DES PRINCES-ÉVÊQUES DE LIÈGE

J'ai récemment fait remarquer que la publication des catalogues d'actes des princes-évêques de Liège n'avait guère progressé depuis le temps où Godefroid Kurth la faisait inscrire au programme des travaux de la Commission royale d'Histoire (1).

Celle-ci vient d'éditer, dans une série nouvelle portant le titre : *Actes des princes-évêques de Liège*, les actes de Hugues de Pierpont qui régna de 1200 à 1229, présentés par le regretté Édouard Poncelet.

Cette série s'inscrit elle-même dans le *Recueil des actes des princes belges* où ont, antérieurement, paru les *Actes des comtes de Namur de la première race (946-1196)*, par Félix Rousseau et les *Actes des comtes de Flandres (1071-1128)*, par Fernand Vercauteren.

On peut en conclure que la Commission a modifié le programme qu'elle avait jadis adopté, et décidé, non plus de se borner à publier les analyses des actes émanés de nos anciens souverains, mais d'en imprimer intégralement la teneur.

Il est permis de se demander lequel de ces deux systèmes présente le plus d'avantages.

J'avoue que celui auquel la Commission s'était jadis arrêtée, me paraît préférable.

Sans doute, il est très commode pour les travailleurs de trouver en un volume, fort bien présenté, le texte de la plupart, si pas de tous les documents émanés de Hugues de Pierpont ou de tel autre de nos princes-évêques, mais il leur serait encore plus profitable d'avoir à leur disposition, l'analyse des actes d'un grand nombre des souverains de l'état liégeois.

Cette remarque vaut évidemment pour tous nos anciens dynastes.

Or il est évident que la préparation de ce volume in-quarto de plus de quatre cents pages (XCVII-314 pages) a coûté autant de peine, et nécessité une aussi grosse dépense que l'édition des regestes de trois ou quatre princes-évêques.

(1) *Leodium*, tome 34 (1947) pages 27-29.

Au train dont vont les choses, il s'écoulera plusieurs dizaines d'années avant que, faute de cette documentation essentielle, l'histoire de l'évêché et de la principauté de Liège possède un fondement solide.

D'autre part, les travaux de ce genre étant, dans leur premier jet, fatalement incomplets, la publication des registres, en attirant l'attention des chercheurs, amènerait la découverte de documents restés inconnus aux auteurs de ces recueils, et qui pourraient aisément être signalés dans un supplément.

Si plus tard l'édition intégrale des documents s'avérait indispensable, ceux qui auraient à l'entreprendre travailleraient avec une bien plus grande sûreté.

Joseph BRASSINNE.

LE SERMENT DES ÉCHEVINS DE GORHEZ AU XVIII^e SIECLE

La Cour de justice de la seigneurie franche de Goirhez, Gorheiz (Gorchem) se composait d'un mayeur et de sept échevins, tous à la nomination du seigneur de l'endroit, depuis 1224, l'abbé du Val-Dieu.

Les membres de la Cour n'entraient en charge qu'après avoir prêté un serment auquel celui qui suit servit de texte.

Cette formule renferme depuis le XVI^e siècle un point commun avec les autres du temps, une mise en garde contre le protestantisme : l'aspirant à la Cour de justice devait professer la foi catholique :

« Formalités serimentelles à observer à l'admission de ceux qui composent la Cour de Justice de la franche seigneurie de Goirhez, selon l'ancienne coutume ».

« Je prie Dieu Tout-Puissant, le Père, le Fils et le Saint-Esprit que dorénavant je serai échevin de cette franche Cour de Goirhez. Qu'en cette qualité, je jugerai et ferai tous les devoirs qui compètent à un échevin ; que j'obéirai à la sermonce du mayeur ; que je conserverai et assisterai à observer

et à maintenir les droits, prérogatives et autres attributs-compétants à cette juridiction ; que je ne laisserai et ne négligerai ni par crainte, ni par amis où parents, ni pour or ni argent et que je professerai pour moi et ma famille la foi catholique et romaine. Ainsi aide Dieu et tous ses saints ».

Composition de la Cour de Justice de 1743. Monsieur le révérendissime Dom Joannes du Bois, abbé du Val-Dieu, seigneur de Goirhez.

Monsieur l'avocat Jean-François de Bragarde, Mayeur ; les sieurs P. Macqua ; P. A. Pironnet ; G. Reintgens ; le dit sieur de Bragarde ; Charles Thomé ; A. P. de Firenschatz, de Noorbeek et Ulric Ernst, échevins. P. Macqua, greffier. Everard Grandjean, forestier (bode).

C. ô KELLY.

LA LISTE DES PREMIERS PRIEURS DE LA CHARTREUSE DE LIÈGE (1360-1417)

Un spécialiste de l'histoire cartusienne en Belgique rappelait jadis, fort opportunément, les regrets qu'avait inspirés à dom A. Wilmart la modestie des disciples de saint Bruno (1) : « Les chartreux et leurs œuvres sont un sujet presque désespérant pour l'historien. Ces austères et discrètes personnes ont établi des ermitages pour y demeurer dans l'ombre et le silence... Les chroniques qu'ils ont laissées, d'occasion, sont peu substantielles, tardives et, par suite, lorsqu'il s'agit des origines, souvent inexactes... » (2).

Celui qui entreprendrait de retracer l'histoire de la chartreuse de Liège ne pourrait s'empêcher d'éprouver le même découragement. Certes, les origines de la maison liégeoise

(1) Arnold BEELTSSENS et Jean AMMONIUS. *Chronique de la chartreuse de la Chapelle à Hérinnes-lez-Enghien*, publiée et annotée par E. LAMALLE, Louvain, 1932, in-8° (*Bibliothèque de la Revue d'histoire ecclésiastique*, fasc. 8), p. VI.

(2) A. WILMART. *Les écrits spirituels des deux Guignes*. (*Revue d'ascétique et de mystique*, t. 5 [1924], pp. 29-60).